

Rapport d'activités 2024-2025

Comité de l'Association du corps intermédiaire des Lettres (ACIL), Université de Lausanne

1. Période concernée.....	1
2. Membres du comité et fonctions	1
3. Réunions et rencontres avec les autorités académiques et les autres associations	2
3.1 Réunions du comité	2
3.2 Rencontres avec le Décanat.....	2
3.3 Rencontre avec Anne-Christel Zeiter-Grau (Conseil de l'Unil).....	3
3.4 Rencontre avec Elena Simonato (CoPers).....	3
3.5 Rencontre avec ACIDUL	4
4. Dossiers et résumé des activités	4
4.1 Sensibilisation aux conflits d'intérêt	4
4.2 Abandon des thèses	5
4.3 Réponse aux soucis rencontrés par des membres du CI.....	6
4.4 Site Web de l'ACIL	6
5. Suggestions d'actions futures	6
5.1 Accueil-apéro de rentrée.....	6
5.2 Modifications de la LUL et des statuts du CI.....	6
5.3 Collaboration au projet « Repenser le post-doctorat » du Graduate Campus	7
5.4 Vigilance du CI face aux coupes budgétaires.....	7
5.5 Soutien à la recherche.....	7

1. Période concernée

Ce rapport couvre l'activité du comité de l'ACIL d'octobre 2024 à septembre 2025 compris.

2. Membres du comité et fonctions

Le comité de l'ACIL, tel qu'il se présente au 30 septembre 2024, est le suivant :

- DING Leticia (co-présidente) : MA, français médiéval ;
- HOFFMANN Maxime (secrétaire) : AD, français ;
- KRAEGE Desmond : MA, histoire de l'art ;
- MAGADA Céline : Doc. FNS, anglais ;
- MUÑOZ Sarah (co-présidente) : MA, histoire de l'art ;
- SCHMID Alicia (secrétaire) : AD, français ;
- STANGA Giacomo (trésorier) : AD, italien ;
- THÉVENAZ Olivier : MER, ASA ;
- ZALESSKAYA Daria (webmaster) : MA, SLAS (langues slaves).

Le 8 octobre 2024 (date de la dernière AG), Mireille Berton, jusqu'ici co-présidente, a dû se retirer du comité en raison de sa promotion au corps professoral. Le comité la félicite chaleureusement et lui souhaite le meilleur pour la suite. Il la remercie aussi vivement pour son très grand engagement. Nicola Pozza et Aliénor Vauthey et Amine Rusi el Hassani, qui étaient aussi engagé·e·s depuis plusieurs années, se sont retiré·e·s afin de laisser la place à d'autres membres ou en raison d'une fin de contrat. Nous les remercions également pour leur implication sans faille.

Leticia Ding prend la place de co-présidente et nous avons le plaisir de voir cinq nouveaux·elles membres rejoindre le comité : Alicia Schmid et Maxime Hoffmann, qui prennent les places de secrétaires, ainsi que Desmond Kraege, Giacomo Stanga et Olivier Thévenaz. Nous leur souhaitons la bienvenue. Par ailleurs, de septembre 2024 à janvier 2025, Sarah Muñoz était en congé maternité et Leticia Ding a assuré seule la présidence. Le renouvellement du comité pour 2024-2025 a donc été important.

Pour l'élection du comité 2025-2026, les autres membres du comité actuel se présentent au même titre que tout·e autre candidat·e et ne bénéficient à cet égard d'aucun avantage. Le comité doit être composé, selon les Statuts de l'ACIL, de trois membres au minimum et de neuf membres au maximum.

3. Réunions et rencontres avec les autorités académiques et les autres associations

3.1 Réunions du comité

Au cours de cette année, le comité s'est réuni sept fois en séances ordinaires, auxquelles se sont ajoutées les rencontres ponctuelles mentionnées ci-après avec le Décanat et des membres du Conseil de l'Unil et de commissions permanentes et temporaires.

3.2 Rencontres avec le Décanat

Le décanat ayant été sollicité par la section de français dans le but de réfléchir à d'éventuelles démarches évitant les conflits d'intérêts lors de la constitution des commissions de recrutement, deux membres du comité ont rencontré la Doyenne le 5 novembre 2025 pour en discuter. La Doyenne a proposé de prendre exemple sur la façon de procéder de l'association du CI de SSP,

qui communique les trois noms ayant remporté le plus de votes avant que le Décanat décide du ou de la représentant·e du CI. L'ACIL a exprimé ses réticences vis-à-vis de cette procédure et a convenu, en accord avec la Doyenne, d'une formule à ajouter aux e-mails d'appel à candidatures afin d'informer les membres du CI des différents niveaux de conflits d'intérêts existants (voir 4.1).

Pour faire suite à la décision commune entre l'ACIL et l'ancien Doyen Léonard Burnand d'avoir un contact régulier (voir le rapport d'activité 2021-22, point 6), une partie du comité a rencontré l'ensemble du Décanat, le 5 mars 2025. Deux points principaux ont été discutés :

- Vade-mecum sur les commissions : ce document est destiné aux Président·e·s de section pour les commissions aux rangs de Professeur et MER1, mais pas aux rangs de MA et AD. Le problème se pose lorsque la commission n'est pas présidée par le·a Président·e de section. Les membres du Décanat signalent l'existence d'un document déjà existant, que l'on peut améliorer. Bien que des mesures officielles soient prévues pour plus tard, nous proposons de le diffuser en le mettant à disposition des membres des commissions pour qu'ils·elles puissent le lire. Il serait aussi souhaitable que les pratiques entourant les commissions soient uniformisées et qu'une réflexion régulière à l'égard des conflits d'intérêt soit mise en place.

- Entretiens de mi-mandat pour les MA : le Décanat a supprimé les entretiens qui se faisaient entre ce dernier et chaque MA lors de la troisième année de mandat car ils prenaient trop de temps. Le Décanat réfléchit à une autre procédure, par exemple à une journée dédiée aux « post-post-doctorant·e·s ». Un tel accompagnement n'est pas envisagé pour les AD, car il incombe aux directeur·rice·s de thèse de sensibiliser les doctorant·e·s. L'ACIL regrette que cette mesure prometteuse n'ait pas été davantage développée. Celle-ci aurait pu être pérennisée en ciblant des objectifs plus précis. En revanche, une journée pour les « post-post-doctorant·e·s » est une idée pertinente, dans la mesure où les informations transmises seraient les mêmes pour tou·te·s les MA et 1A. Le but serait de communiquer de manière ciblée quant aux possibilités d'avenir des MA et des 1A, notamment pour les questions de stabilisation.

3.3 Rencontre avec Anne-Christel Zeiter-Grau (Conseil de l'Unil)

Le 30 janvier 2025, le comité a rencontré Anne-Christel Zeiter-Grau, représentante du CI au Conseil de l'Unil. La modification de la LUL qui était prévue semble finalement reportée. L'ACIL devra rester attentive concernant une possible future modification et devra en profiter pour signaler le besoin de changer certains statuts du CI. Les discussions du Conseil de l'Unil concernent majoritairement les coupes budgétaires prévues à partir de 2026. Les plus petites sections de la Faculté des lettres pourraient être particulièrement touchées par ces coupes. Anne-Christel Zeiter-Grau alerte sur la nécessité de promouvoir les intérêts des études en lettres et de mieux préparer les doctorant·e·s à l'après-thèse (notamment en faisant davantage valoir les compétences acquises pendant le doctorat). Elle pourra porter des questions de l'ACIL aux prochains Conseils de l'Unil, notamment celle des difficultés rencontrées par le CI en termes de recrutement.

3.4 Rencontre avec Elena Simonato (CoPers)

Le 1^{er} avril, le comité a rencontré Elena Simonato, représentante du CI à la commission du personnel (CoPers). Elle a proposé à l'ACIL de faire la liste des points sensibles dont elle pourrait discuter au sein de la CoPers. Elle a pu aborder la question de la participation du CI lors des planifications académiques. Le Vice-recteur a indiqué qu'un questionnaire allait être adressé aux décanats afin d'analyser les pratiques des sections. Dans certaines sections de la Faculté des lettres, des membres du CI ont réussi à mettre en place des groupes de travail afin de discuter de la planification en amont. Leurs propositions sont ensuite plus ou moins prises en compte selon les sections.

Dans les faits, un rapport déjà produit par chaque section est voté en AG (donc par tous les corps), puis la commission de la planification académique doit prendre des décisions à partir de ces rapports, avant de les transmettre à la Direction, qui choisit en dernière instance. Le but serait d'uniformiser les pratiques des sections et la rédaction de ces rapports, notamment en se fondant sur un vade-mecum expliquant le fond et la forme du rapport (demandes envisageables, hiérarchisation des demandes, nombre de signes, etc.). Ceci faciliterait le travail de la commission, qui doit lire des rapports de 1 à 16 pages.

3.5 Rencontre avec ACIDUL

Deux membres du comité ont participé à l'AG d'ACIDUL du 22 octobre 2024. Les principaux points de discussion concernent la réforme de la LUL et un document rédigé par ACIDUL sur la création de postes plaident en faveur de contrats stables pour le CI. ACIDUL a alerté la Direction concernant l'opacité de la procédure de stabilisation des MA, la surcharge d'enseignement des MER2 et plus globalement la nécessité de créer des postes stables, notamment grâce au système de *tenure track*. L'ACIL a signé la lettre sur la « Crédit de postes stables à l'Unil ».

Aucun·e membre du comité de l'ACIL n'a pu se rendre à la rencontre inter-associations organisée par ACIDUL le 19 mars 2025. Pour la prochaine rencontre (21 octobre 2025), il est prévu d'indiquer les nouveautés des lettres concernant l'année 2024-2025 (sensibilisation aux conflits d'intérêts, document élaboré sur les procédures de désignation des membres du CI dans les commissions) et de demander des renseignements sur le fonctionnement des autres Facultés (appel à candidatures pour les commissions, discussions des diverses commissions facultaires et universitaires autour de la relève, rendez-vous de mi-mandat pour les 1A et MA). Il sera aussi proposé d'amorcer une réflexion collective autour de la taxe d'inscription en thèse, dans l'idée de potentiellement augmenter légèrement la taxe semestrielle pour alléger ensuite le prix de la soutenance et de la publication de la thèse.

4. Dossiers et résumé des activités

4.1 Sensibilisation aux conflits d'intérêt

Dans le cadre des commissions de recrutement, de stabilisation et de promotion, on constate qu'en lettres les personnes spécialisées dans un domaine précis sont souvent peu nombreuses, si bien qu'un·e membre de la commission peut facilement se retrouver en situation de conflit d'intérêt. Même si le risque de retrait de ces personnes lors des votes concerne tous les corps,

le CI doit y être sensibilisé au moment des appels à candidatures (*via* les e-mails envoyés à tou·te·s les membres) ainsi que sur le site de l'ACIL, qui pourrait établir une liste des critères de conflits d'intérêt.

En amont de la sensibilisation des membres du CI directement, un document a été rédigé par le comité et a été envoyé aux Président·e·s des sections afin de rappeler les directives de l'Université et de la Faculté concernant les procédures des commissions. Il a été rappelé que ces directives ne stipulent pas la nécessité d'avoir un·e représentant·e du CI dans les commissions pour l'engagement des MA et des MER. Pour les AD et 1A, le principe d'avoir un·e représentant·e du CI *supérieur* n'est pas systématiquement appliqué non plus, certain·e·s AD étant parfois présent·e·s dans ces commissions. La présence d'un·e représentant·e du CI dans la commission de présentation n'est donc pas prévue d'office. Toutefois, dans la pratique, le Décanat demande automatiquement à l'ACIL d'élire un·e représentant·e du CI pour toutes ces commissions (à part pour les AD et 1A car les sections s'en occupent directement).

Un ajout a également été fait aux e-mails d'appel à candidatures envoyés par l'ACIL dans le but de sensibiliser aux conflits d'intérêt. Il serait aussi opportun d'établir un document de référence pour toutes les commissions, qui établit la liste des cas de conflits d'intérêt et leurs degrés, comme cela est en usage dans d'autres universités suisses et étrangères.

4.2 Abandon des thèses

La question de l'abandon des thèses est au cœur des discussions dans plusieurs commissions facultaires. La responsabilité des doctorant·e·s y est largement mise en avant. Cependant, les causes qui peuvent conduire à l'abandon peuvent être le manque de suivi, ainsi que la perception du sens qu'a un tel travail dans le parcours professionnel, dans un contexte de coupes budgétaires et dans un cadre où il est très difficile d'obtenir un poste. L'investissement change en fonction des débouchés possibles. Le travail réalisé entre le Graduate Campus et l'ACIL met en évidence le besoin, en tant que doctorant·e·s, d'avoir un but. Il faut aussi valoriser la participation aux formations que l'Unil offre, suivre les cours de la CUSO mais aussi les cours informatiques, concernant l'utilisation de logiciels utiles pour d'autres professions, la gestion de projets, etc.

Afin de mieux encadrer le suivi des thèses, l'ACIL propose de créer une charte de supervision (qui prévoirait par exemple une régularité des rendez-vous) et de prendre les conventions de thèse plus au sérieux (non comme un simple document administratif mais comme un véritable engagement moral), pour insister sur les modalités de travail utiles à la réalisation de la thèse. L'idée d'un rendez-vous suivant directement l'engagement du·de la doctorant·e avec le·la directeur·rice de thèse est aussi avancée afin de mettre directement en place des solutions pour que la thèse soit effectuée dans les temps et pour la transmission de tout documents et échéances administratifs utiles. D'autres propositions peuvent être faites : limiter le nombre de doctorant·e·s par superviseur·e, retravailler la convention de thèse, sanctuariser la première année afin que les doctorant·e·s se consacrent totalement à leur thèse. Un groupe de travail pourrait être mis en place.

4.3 Réponse aux soucis rencontrés par des membres du CI

Au cours de cette année, l'ACIL a été sollicitée par plusieurs membres du CI, principalement des doctorant·e·s pour faire part de difficultés rencontrées. Les soucis relevés sont les suivants :

- Conditions précaires des doctorant·e·s sans contrat : ils et elles n'ont pas accès aux locaux de leur section et ne sont pas dans les *mailing lists* de leur section.
- Sentiment de mise à l'écart en fonction du statut des doctorant·e·s : l'ACIL ne peut pas entrer en matière lorsqu'il existe des tensions internes aux sections ; cependant, elle encourage les personnes se trouvant dans ce type de situation à se tourner vers Aide Unil ou vers la CoPers.
- Taux partiels subis : certain·e·s AD (notamment dans les centres) sont à 70% et peinent à être augmenté·e·s car, n'ayant pas d'enseignements à dispenser, ils et elles ne sont pas prioritaires. ACIDUL leur a aussi apporté son soutien. L'un de ces postes a finalement pu être augmenté de 10%.

4.4 Site Web de l'ACIL

Le site Web de l'ACIL est régulièrement actualisé pour rendre compte des événements et fournir des informations pertinentes aux membres du CI (actualités, nouvelles du FNS, documents, conseils, etc.). Nous remercions chaleureusement Daria Zalesskaya pour son excellent travail. Le site continue de s'enrichir de nouveaux documents et de données permettant à tou·te·s les membres du CI de mieux comprendre les spécificités de leur statut et de s'informer sur les situations de conflits d'intérêt.

5. Suggestions d'actions futures

5.1 Accueil-apéro de rentrée

L'accueil des nouveaux·elles membres du CI, accompagné d'un apéritif en présence de représentant·e·s du Décanat et des différents services de la Faculté, instauré en octobre 2023, a été reconduit en septembre 2024 et en octobre 2025. Cet événement vise à fournir un cadre propice à l'échange d'informations, mais aussi à renforcer l'esprit de corps et la solidarité de membres du CI. Il est un lieu idéal pour susciter de nouvelles vocations (participation au comité de l'ACIL, aux commissions permanentes ou temporaires, etc.).

5.2 Modifications de la LUL et des statuts du CI

Dans le cadre d'une possible modification de la LUL, il est important de poursuivre le dialogue déjà engagé autour des possibles changements des statuts du CI avec la Vice-doyenne Relève et égalité, avec la représentante du CI au Conseil de l'Unil, et avec ACIDUL. Dans le même ordre d'idée, ces discussions devront être prises en compte dans les échanges qui auront lieu avec le Graduate Campus, dans le cadre du projet « Repenser le post-doctorat » (voir 5.3).

5.3 Collaboration au projet « Repenser le post-doctorat » du Graduate Campus

En août 2025, l'ancienne secrétaire de l'ACIL, Aliénor Vauthey, a obtenu un poste de chargée de projet au sein du Graduate Campus afin de mener, avec Martine Schaer, adjointe au « Développement professionnel et carrières » au Graduate Campus, le projet « Repenser le postdoctorat : adapter les conditions-cadres aux besoins des chercheur·euse·s ». Celui-ci est organisé dans le cadre des mesures financées par le PgB Swissuniversities « Promotion de la relève scientifique » et s'inscrit dans la continuité des plans Relève élaborés par les Facultés au cours des années précédentes. Le but est de faire un état des lieux détaillé des conditions de travail de chaque statut de niveau postdoctoral à l'Unil (Maitre-assistant·e, Maitre-assistant·e Ambizione, Maitre-assistant·e suppléant·e, Premier·ère assistant·e, Premier·ère assistant·e suppléant·e, Chercheur·euse FNS senior, Chargé·e de cours, Chercheur·euse PAT, MER2 suppléant·e, Privat-docent). À la suite de trois *focus groups* organisés au sein de chaque Faculté entre octobre 2025 et mai 2026, des mesures concrètes seront proposées afin d'adapter ces conditions de travail aux besoins des chercheur·euse·s. Les trois sessions prévues porteront sur les problématiques suivantes : « Partager vos expériences et les avantages et désavantages de votre poste de niveau postdoctoral dans le développement de votre carrière », « Exprimer vos besoins et votre vision des changements qui pourraient être opérés afin d'améliorer les conditions structurelles au sein desquelles les chercheur·euse·s postdoctorant·e·s évoluent », « Réfléchir ensemble aux recommandations et aux mesures concrètes qui pourraient être mises en place pour atteindre ce but ». Pour ce qui est de la Faculté des lettres, deux membres du comité de l'ACIL participeront à ces *focus groups*.

5.4 Vigilance du CI face aux coupes budgétaires

Les coupes budgétaires sont un point majeur des discussions au sein de toutes les commissions facultaires et universitaires, et vont entraîner des répercussions directes sur les postes, notamment du CI. Dans ce contexte, l'ACIL devra rester vigilante aux gels des postes de relève, principalement AD, 1A et MA, prévus pendant un semestre ou plus. Le but sera de vérifier le temps que durera le gel de ces postes et vérifier que ces derniers soient bien repourvus.

5.5 Soutien à la recherche

Yann Dahhaoui, qui est responsable du Service de soutien à la recherche, a proposé à l'ACIL d'élaborer un questionnaire recueillant les avis des membres du CI concernant les possibilités de recherche et de financement. Celui-ci est en cours de réalisation et prendra en compte les remarques de l'ACIL, qui relaiera ensuite le questionnaire. Il pourrait être très utile afin de mieux diffuser les opportunités auprès des membres du CI, ce qui leur permettra d'étoffer leur dossier pour poursuivre leur carrière académique.

Pour conclure ce rapport, les co-présidentes tiennent à remercier chaleureusement Alicia Schmid (et Aliénor Vauthey qui l'a parfois remplacée) pour son excellent travail en tant que

secrétaire de l'ACIL et pour la très grande précision de ses procès-verbaux, sans lesquels la rédaction de ce rapport aurait été extrêmement difficile, voire impossible.

L'ACIL, le 1^{er} octobre 2025